



Vous êtes ici : Accueil > Agence France Presse > Financement LGV sud-ouest ...

Financement LGV sud-ouest : les collectivités doivent délibérer avant fin janvier

20 novembre 2008 *Transports-collectivités-rail-LGV*

Les collectivités ont pris l'engagement jeudi à Bordeaux de faire délibérer leurs assemblées sur le protocole de financement du projet de ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV-SEA) avant la fin janvier, a indiqué le secrétaire d'Etat aux Transports, Dominique Bussereau.

Les 55 collectivités locales des six régions concernées par le projet ferroviaire, qui contribuent au financement à hauteur d'environ 25%, "vont recevoir d'ici une semaine un document qui va tenir compte de toutes leurs remarques" formulées jeudi, a expliqué M. Bussereau à la presse.

Elles auront ensuite jusqu'à la fin janvier pour faire adopter ce protocole de financement par leurs assemblées respectives. A partir de ce moment-là, "on saura quelle est la participation des collectivités et on pourra engager le dialogue avec les concessionnaires", a-t-il indiqué.

Selon le secrétaire d'Etat, "l'objectif est que d'ici fin 2009-début 2010", lorsque le concessionnaire aura été choisi, on signe "réellement la convention de financement finale à l'euro près avec chaque collectivité".

M. Bussereau espère que les travaux commencent d'ici 2011 afin de procéder à une mise en service du tronçon central Tours-Bordeaux pour 2016.

La LGV-SEA s'inscrit dans un ensemble de 4 lignes à grande vitesse (Tours-Bordeaux, Bordeaux-Toulouse, Bordeaux-Espagne et Poitiers-Limoges) pour lesquelles l'Etat a engagé une concertation avec les collectivités territoriales concernées sur les principes de financement.

Le coût des branches Tours-Bordeaux, Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne de la LGV-SEA est actuellement estimé à 12,6 milliards d'euros (selon les conditions économiques de juin 2006), dont 5,6 milliards d'euros (environ 7,1 milliards courant) pour la branche Tours-Bordeaux, selon le projet de protocole.

Les financements publics nécessaires aux projets sont apportés sur la base d'une répartition à parts égales entre l'Etat et les collectivités territoriales, Réseau ferré de France (RFF) et ses éventuels partenaires privés prenant le reste de la somme en charge.

source : Afp "Tous droits de reproduction et de représentation réservés - copyright Agence France Presse - Toutes les informations reproduites dans cette rubrique (dépêches, photos, logos) sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par l'AFP. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, transmise, rediffusée, traduite, vendue, exploitée commercialement ou réutilisée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'AFP."